## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

L'an deux mille vingt-trois et le 29 mars à 18 H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 25 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence d'Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 12.
Nombre de membres présents : 09
Nombre de suffrages exprimés : 10

Nombre de voix pour : 09\*
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Présents: Alexandra BUTEL, Jacqueline PUGET, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Alain LAURENS, Jean-Marie PRAYER, Frédérique PRAL, Stéphane PATRAS, Jérémy SARRAZIN,

Excusés / Pouvoirs: Marie-Jo CAYOL (pouvoir à J. PUGET), Cécile LAPEYRE,

Absent: Marie-Paule ROGOU,

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

# Objet : Budget Annexe Lotissement « Les Lapiaz » – approbation du Compte Administratif 2023 et affectation du résultat

Le Compte administratif 2023 fait apparaître l'exécution suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses : 167 896.42 €
Recettes : 630 706.26 €

Section d'investissement

Dépenses : 274 739.59 € Recettes : 274 739.59 €

	Solde d'exécution 2023	Résultats reportés
Fonctionnement	462 809.84 €	+ 0.36 €
Investissement	0€	0€

Le résultat de clôture de la section d'exploitation est de : + 462 810.20 €
Le résultat de clôture de la section d'investissement est de : 0 €
Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat.

\*En l'absence du Maire, sortie conformément à l'article L2121-14, sous la présidence du 1er Adjoint,

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- > APPROUVE le compte administratif 2023 présenté
- > DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnements :

o R002 + 462 810.20 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 05 d. 101 Publié le : 05 d. 2021 Affiché le : 05 d. 2021 Pour extrait ce tifié conforme,

Le Maire,

Alexandra BUTEL



#### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES LAPIAZ » COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Il n'y a qu'une section de fonctionnement sur ce budget puisqu'il a été créé pour une opération commerciale de vente de terrains, la partie aménagement étant achevée.

Les montants inscrits en section d'investissement concernent des opérations d'ordre telles que la constatation des stocks initial et final.

Trois ventes réalisées en 2022 ont été régularisées sur l'exercice 2023, lots 11, 5-6 et 7. La vente des lots 13 et 14 effectuée fin 2023 sera régularisée sur l'exercice 2024.

Les recettes issues de la vente des terrains sont de 355 966.67 € HT

Le résultat de la section d'exploitation est de : 462 809.84 € Avec l'excédent 2022 le solde d'exécution est de 462 810.20 €

Faidau Dévoluy, le 26 mars 2024

lle Maire, Alexandra BUTEL

#### LOTISSEMENT LES LAPIAZ - LOTISSEMENT LES LAPIAZ - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice · 12 Nombre de membres présents : 00 Nombre de suffrages exprimés : 00

VOTES:
Pour: OG
Contre: O
Abstentions: O

Date de convocation : 25/03/2024

Présenté par (1) Le Maire. A LE DEVOLUY, le 29/03/2024 Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Conseil Municipal. A LE DEVOLUY, le 29/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BUTEL Alexandra  CAYOL Marie - Josée  LAPEYRE Cécile  LAURENS Alain  MANIVEL Alain  PRAL Frédérique  PRAYER Jean Marie  PROGOU Malrie-Paule  SARRAZIN Jérémy		1.
CAYOL Marie - Josée  LAPEYRE Cécile  LAURENS Alain  MANIVEL Alain  PATRAS Stéphane  PRAL Frédérique  PRAYER Jean Marie  PUGET Jacqueline  ROGOU Mairie-Paule	BUTEL Alexandra Conformément à l'article L. 2121-IL du CGCT,	1/12
LAURENS Alain  MANIVEL Alain  PATRAS Stéphane  PRAL Frédérique  PRAYER Jean Marie  PUGET Jacqueline  ROGOU Mairie-Paule		Excupée Prosport
MANIVEL Alain  PATRAS Stéphane  PRAL Frédérique  PRAYER Jean Marie  PUGET Jacqueline  ROGOU Mairie-Paule	LAPEYRE Cécile	Excusés
PATRAS Stéphane  PRAL Frédérique  PRAYER Jean Marie  PUGET Jacqueline  ROGOU Mairie-Paule	LAURENS Alain	dual
PRAL Frédérique  PRAYER Jean Marie  PUGET Jacqueline  ROGOU Mairie-Paule	MANIVEL Alain	
PRAYER Jean Marie  PUGET Jacqueline  ROGOU Mairie-Paule  Absenta	PATRAS Stéphane	196
PUGET Jacqueline  ROGOU Mairie-Paule  Absenta	PRAL Frédérique	Alley
ROGOU Mairie-Paule  Absenta	PRAYER Jean Marie	tutos
ROGOU Mairie-Paule	PUGET Jacqueline	3
SARRAZIN Jérémy	ROGOU Mairie-Paule	Absenta
	SARRAZIN Jérémy	SA
SERRES Jean-Louis	SERRES Jean-Louis	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le conseil Municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

et de la publication le Le Déveluy le 05 de 1014

94-20240405-2024 052-BE

AR CONTROLE DE LEGALITE :  $005-200033694-20240405-2024_052-BF$  en datepare 25/04/2024 ; REFERENCE ACTE :  $2024_052$